

*Compte-rendu de la séance du  
Conseil Municipal*

**Badaroux**

**JEUDI 14 AVRIL 2016  
18 HEURES 30**

Sous la présidence de Régis TURC, Maire.

**Etaient présents :**

Laurence BALESTRI, Christophe CAYROCHE, adjoints,  
Marie-Hélène BRUEL, Isabelle LAURAIRE, Katia TONDUT, Marion CHANEAC,  
Christelle FIRMIN, Christophe MOULIN, Jean SABATIER, Benoît VALARIER, André  
BARBAUX, Noé LAURENÇOT.

**Etait absente excusée :** Corinne TRANCHAT.

**A donné pouvoir :** , Gilles BRAJON à Régis TURC.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des  
Collectivités Territoriales, **Christophe MOULIN** a été désigné secrétaire de séance.

**Points à l'ordre du jour**

**Compte-rendu de la séance du 21 Mars 2016**

Il est approuvé à l'unanimité.

### Vote du budget 2016 de la **Commune**

Présidé par M. Régis TURC, Maire, le budget communal 2016 est voté à l'unanimité pour le **montant de 1 195 997,58 €**.

<b>Section de fonctionnement</b> : 618 254,20 €
<b>Section d'investissement</b> : 577 743,38 €

### Vote du budget 2016 **eau /assainissement**

Présidé par M. Régis TURC, Maire, le budget eau/assainissement 2016 est voté à l'unanimité pour le **montant de 385 944,63 €**.

<b>Section d'exploitation</b> : 160 911,87 €
<b>Section d'investissement</b> : 225 032,76 €

## **Subventions versées à diverses associations – année 2016**

Sur proposition de Mme Laurence BALESTRI, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, le Conseil Municipal a décidé de voter les subventions aux associations suivantes, pour l'année 2016.

<b>Les Confettis Ecole Publique</b>	<b>695 €</b>
<b>Parents élèves école Privée</b>	<b>219</b>

<b>Sorties fin d'année Ecole Publique</b>	<b>1360</b>
<b>Sorties fin d'année Ecole Privée</b>	<b>272</b>

<b>Prévention routière</b>	<b>60</b>
<b>OGEC Fonctionnement</b>	<b>13779.69</b>
<b>Randonneurs</b>	<b>200</b>

<b>Secours catholique</b>	<b>60</b>
<b>Poker</b>	<b>400</b>

<b>Diane du Gévaudan</b>	<b>100</b>
<b>Compagnie du Léopard</b>	<b>4000</b>

<b>SDIS Amicale pompiers garde</b>	<b>300</b>
<b>Secours populaire</b>	<b>60</b>
<b>Coop Ecole Publique</b>	<b>100</b>

<b>Restaurants du Cœur</b>	<b>60</b>
----------------------------	-----------

<b>Tarot</b>	<b>200</b>
--------------	------------

## **Tarifs des locations des salles communales à compter du 01 MAI 2016**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé d'appliquer de nouveaux tarifs de locations des salles communales à partir du 01 Mai 2016.

	JOURNEE	WEEK-END
<b>GRANDE SALLE</b>	<b>120 €</b>	<b>200 €</b>
<b>SALLE POUTRES</b>	<b>50 €</b>	<b>100 €</b>
<b>LA BIOGUE</b>	<b>120 €</b>	<b>200 €</b>

## **Redevance d'occupation du Domaine Public (ERDF) – année 2016**

Le Conseil Municipal a décidé d'émettre un titre de recettes de 197 € correspondant à la redevance d'occupation du Domaine Public due par ERDF pour 2016.

## **Déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.**

### **Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage avec le SDEE.**

Dans le but de faciliter et favoriser le développement de modes de transport plus respectueux de l'environnement, la commune a décidé de procéder à l'installation de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables.

Afin de bénéficier des compétences du SDEE dans ce domaine, il est proposé de lui confier la maîtrise d'ouvrage de l'opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a approuvé le projet de convention a autorisé le Maire à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente convention.

Il s'est engagé à contracter les contrats de fourniture nécessaires à l'alimentation des infrastructures, ainsi que les contrats d'assurance permettant de couvrir les dommages pouvant être causés aux bornes, d'assurer pendant une durée minimale de 2 ans, la gratuité du stationnement aux véhicules rechargeables, quels que soient les emplacements de stationnement.

Il a confié au SDEE 48, pour une durée minimale de 5 ans, l'exploitation et la maintenance des infrastructures à compter de leur mise en service.

### **Cession parcelle M. BONHOMME / Commune**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé la cession d'une partie de la parcelle cadastrée AR 924 (anciennement AR 117) par M. BONHOMME, à la Commune pour l'alignement du Chemin de Pierrefiche, à titre gratuit, la valeur vénale étant de 200 €, les frais de Notaire sont à la charge de la Commune de Badaroux. Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié auprès de l'Office Notarial de Mende.

## Questions diverses

- Un devis sera demandé auprès d'un électricien pour installer la WI-FI dans la grande salle.

**Clôture de la séance à 20 heures 30**

**Le Maire,  
Régis TURC**